

*Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*

Décision du Président / commande publique / marché public

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

**Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 23/04/2023 et la consultation publiée sur le Profil Acheteur ouvert sur le site <https://www.alsacemarchespublics.eu> le 20/04/2023, pour un marché public de travaux relatif au « Renforcement des accotements de la voirie communautaire n°3 ».

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres fixée au 11 mai 2023 à 12h00, trois (3) prestataires ont remis une offre,

Société	Montant de l'offre H.T.
SOTRAVEST	158 545,00 €
GCM SAS	144 144,44 €
COLAS ETS BAS-RHIN	149 686,50 €

**Vu** l'analyse des offres,

**Considérant** que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation est celle de l'entreprise **GCM SAS**,

**DECIDE**

**D'attribuer** le marché public de travaux relatif au « Renforcement des accotements de la voirie communautaire n°3 » à l'entreprise **GCM SAS**.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 25 mai 2023

Le Président,  
**Patrice HILT**



**ACTE EXECUTOIRE**  
Publié le ..... 26/05/2023 .....  
Reçu à la Sous-Préfecture de MONTMORILLON  
le ..... 26/05/2023 .....